

Délibération N° 2019-15

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 8 mars 2019
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et L718-7 et suivants ;
- Vu** le décret N°2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et d'établissements « université de Lyon » modifié par le décret N°2017-857 et le règlement intérieur de l'Université de Lyon ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés le 27 avril 2018 ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Université Lyon 2 N°2017-49 fixant les modalités de désignation des grands électeurs de l'Université Lyon 2 au sein des instances de la COMUE,

Prend la délibération suivante :

Objet : Consultation sur le calendrier électoral pour la désignation des grands électeurs en vue du renouvellement du Conseil d'administration de la COMUE

Le Conseil d'administration approuve le calendrier électoral conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 11 mars 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.